

DECISION N° 2020/D513

SITES DE TRAITEMENT



SITES DE TRAITEMENT – IMPACT COVID ET DEMANDES DES EXPLOITANTS

L'équipe technique, à l'appui d'un diaporama ici joint en annexe, présente les impacts techniques et financiers, par installation de traitement, relatifs à la période de confinement qui s'est déroulée du 17 mars au 11 mai dernier. Cette présentation fait également écho à des demandes expresses de deux de nos exploitants qui estiment avoir subi des surcoûts de fonctionnement significatifs pendant la période, et demande, en se référant à l'ordonnance du 25 mars 2020 sur la continuité des contrats publics, à ce que Kerval Centre Armor prenne en charge une partie de ceux-ci.

Après présentation des demandes des exploitants et avis technique des techniciens du syndicat sur l'ensemble des demandes partiellement légitimes des opérateurs, Thierry BURLOT propose de participer seulement au co-financement des primes COVID versées au personnel des installations qui ont fonctionné à plein régime, à savoir : UVE de Planguenoual, UVO de Lantic et GENERIS à hauteur de 500 €/salarié.

Concernant spécifiquement Ti Valo, le centre a fonctionné au ralenti dans la mesure où l'ensemble des déchèteries étaient fermées et l'arrivée des déchets issus des professionnels suspendus. Par voie de conséquence, aucune prime COVID n'a été versée au personnel. De plus, l'exploitant Guyot Environnement a décidé de mettre en chômage partiel une partie de son personnel bénéficiant, par la même occasion, de soutiens financiers de la part de l'Etat... A ce titre, eu égard au fait que Kerval Centre Armor a maintenu le versement de la part fixe mensuelle du marché qui a notamment pour fonction de permettre à l'exploitant de prendre en charge les dépenses de personnel, il est proposé qu'un courrier soit rapidement adressé à Guyot Environnement pour faire le point sur ce sujet, avec demande d'une potentielle rétrocession de tout ou partie des soutiens financiers obtenus.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

➡ **AUTORISE** le Président à verser d'une participation exceptionnelle de la part de Kerval Centre Armor aux entreprises titulaires des marchés d'exploitation, au titre des primes COVID qu'ils ont versées à leurs salariés, sur la base des montants suivants :

- UVE de Planguenoual = 14 salariés * 500 € = 7 000 €
- UVO de Lantic = 6 salariés * 500 € = 3 000 €
- GENERIS = 53 salariés * 500 € = 26 500 €

- ➡ **AUTORISE** le Président à rédiger des réponses explicatives aux exploitants SUEZ de l'UVE de Planguenoual et Generis sur les raisons d'une fin de non-recevoir quant à leurs demandes complémentaires de prise en charge partielle des autres surcoûts annoncés, liés au COVID.
- ➡ **AUTORISE** le Président à envoyer un courrier spécifique à l'attention du Directeur Général de Guyot Environnement pour demander une rencontre sur le sujet de la continuité du contrat d'exploitation de Ti Valo pendant la période de confinement, alors même que l'installation a fonctionné au ralenti et qu'un certain nombre de salariés ont été placés en chômage partiel.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc le 08 septembre 2020

Le Président



Thierry BURLOT

KERVAL CENTRE ARMOR

BUREAU DU 08 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 03 septembre 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le huit septembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 09

Absents : 06

Votants : 10



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le 21/09/2020
ID : 022-200043677-20200908-D516-DE

VOLET EXPLOITATION ET COVID

**Bureau en date
du 08/09/2020**





LES IMPACTS COVID // AU NIVEAU FINANCIER

Présentation synthétique

- **UVO de LANTIC : fonctionnement à plein régime pendant la période**
 - > Pas d'impact important constaté
- **UVE de Planguenoual : fonctionnement à plein régime pendant la période**
 - > Selon l'exploitant, quelques impacts significatifs en terme de débit et composition des flux qui ont généré des surcoûts d'exploitation
- **GENERIS : fonctionnement à plein régime pendant la période**
 - > Une baisse significative du débit a été constatée entraînant la gestion de surstock et des problématiques de temps d'attente au dépotage
- **Ti VALO : fonctionnement en mode dégradée avec suspension des apports d'encombrants de déchèterie et DIB**
 - > Maintien de l'activité sur le traitement des refus de CS et tonnages industriels de Guyot Environnement



UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE - PLANGUENOUAL

Impacts COVID et demandes de l'exploitant

1. ÉVOLUTION DE LA NATURE DU GISEMENT ACCUEILLI : selon l'exploitant, 35 chargements de CS en mélange ont été identifiés lors de leurs vidages = 259,940 t

> Loudéac, **2 vidages** : 37,560 t ; Les Châtelets, **8 vidages** : 151,100 t ; Dolo, **9 vidages** : 29,160 t ; Lamballe Terre et Mer, **14 vidages** : 36,120 t ; Quessoy, **2 vidages** : 6 t

EN CONSÉQUENCE, CES DÉRIVES AURAIENT ENTRAÎNÉ :

- Une baisse des débits d'incinération
- Un surcoût de traitement (+ de réactifs, mains d'œuvres suppl., usure prématurée des réfractaires)
- Déclenchement de 2 arrêts spots pour maintenance exceptionnel du four

➤ **Impacts financiers = 25 557 €**

2. BAISSÉ GÉNÉRALE DU GISEMENT À INCINÉRER : en raison de la densité de la CS qui est plus faible

➤ **Manque à gagner pour l'exploitant = 20 991 €**

3. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

➤ **Versement d'une prime COVID à hauteur de 1 000 € par agent = 14 000 €**

4. MISE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION DES COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS, ET AUX NOUVEAUX PROTOCOLES DE DÉSINFECTION DU SITE

➤ **Achat de masques, lingettes, gels hydro-alcooliques, etc... = 1 856 €**



UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE - PLANGUENOUAL

Impacts COVID et demandes de l'exploitant

En conclusion, l'exploitant, par courrier recommandé (13/05/2020) demande qu'une réunion d'échange ait lieu afin qu'il fasse état des surcoûts supportés par SUEZ, engendrés par la période de confinement, dans le cadre du respect de l'ordonnance du 25 mars 2020 sur la continuité des contrats publics.

Pour l'équipe technique, les arguments avancés par SUEZ pour légitimer des surcoûts sont erronés. A notre sens, la seule demande qui peut faire l'objet d'une discussion correspond à la prise en charge partagée de la PRIME COVID, soit :

500 € X 14 salariés = 7 000 €

UNITE DE VALORISATION ORGANIQUE - LANTIC

Impacts COVID



- Pas de difficulté particulière constatée
- Versement de la part de l'exploitant CNIM d'une prime COVID à l'ensemble des agents à hauteur de 250 €/salarié soit $250 \text{ €} * 6 = 1\,500 \text{ €}$

Si validation d'une participation à la PRIME COVID par rapport à SUEZ, se posera également la question pour la CNIM :

$125 \text{ €} * 6 \text{ salariés} = 750 \text{ €} ?$

ou

$500 \text{ €} * 6 \text{ salariés} = 3\,000 \text{ €} ?$

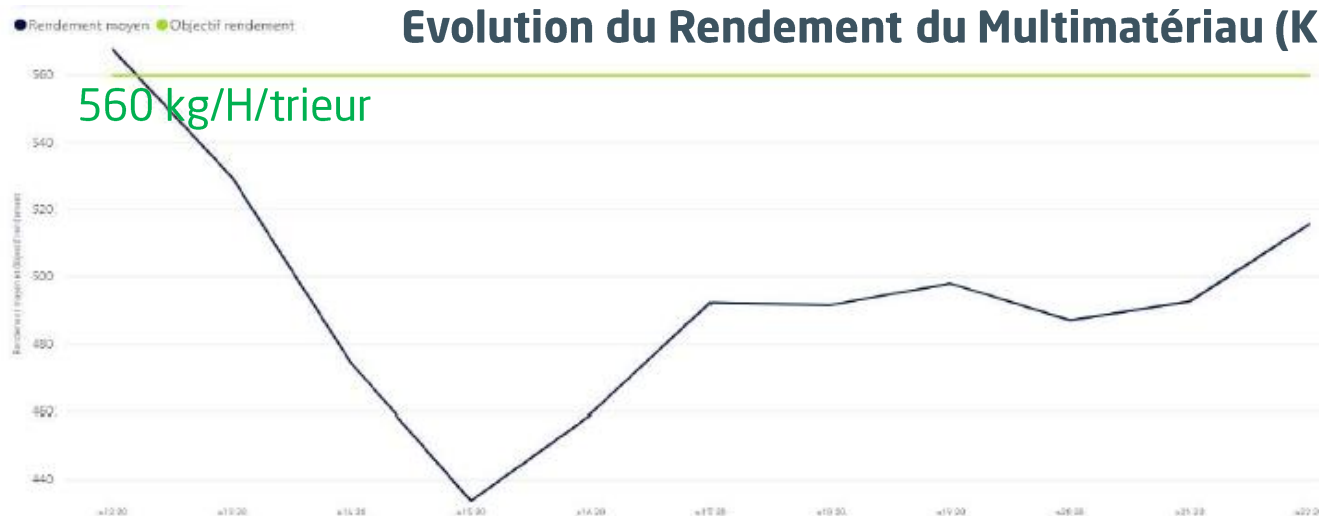
Impacts COVID



Le centre de tri GENERIS a fonctionné pendant toute la période de confinement, à l'instar de 60% des centres de tri français. Cela a permis de limiter les impacts, qui auraient été autrement plus lourds si on avait dû subir un arrêt temporaire du centre.

Un certain nombre d'impacts significatifs ont été constatés, notamment sur deux aspects :

- des surcoûts d'exploitation constatés par SUEZ, à cause de baisse de débit consécutif à une évolution de la composition du flux (-50% de présence de fibreux dans le flux)
- des problématiques de capacité d'accueil tant le centre était bondé



560 kg/H/trieur

430 kg/H/trieur

**6 t en moins
par jour =
360 t sur 2
mois.**

Impacts COVID

Centre de tri GENERIS - PLOUFRAGAN

En raison d'une baisse de la productivité, des jours fériés de mai et de l'accueil de tonnages extérieurs toujours plus nombreux, le centre de tri GENERIS était saturé fin mai-début juin.



LES CONSÉQUENCES ET RISQUES :

- Des risques incendie accrus
- 4 camions de collectivités n'ont pas pu vider le samedi 30 mai
- Des tensions s'installent entre les agents de collecte et ceux de tri : en cause les temps d'attente pour décharger

**SUR DEMANDE DE KERVAL, L'EXPLOITATION EST PASSE EN 3 POSTES COMPLETS
PENDANT TOUTE LA PERIODE ESTIVALE**



Impacts COVID

Les surcoûts estimés par SUEZ relatifs aux impacts COVID se montent à 125 370 €, hors coûts financiers de passage en 3 postes pendant la période estivale.

Recapitulatif		
Sujets impactés	Montant (€)	Observations
Primes salariés (hors 9 ETP liés aux tonnages tiers)	53 000 €	versées en mai-juin
EPI - visières	700 €	pendant phase de confinement
EPI - masques	8 550 €	projection de mi mai à fin sept
Entretien divers - désinfection	6 500 €	projection de mi mars à fin sept
Perte de production sur le Multi	56 620 €	projection de mi mars à fin juin
Total 1	125 370 €	

Pour l'équipe technique, les surcoûts supportés par SUEZ s'entendent à l'exception des pertes de production dans la mesure où la baisse de débit n'a pas donné lieu à l'ajout d'ETP et/ou d'heures supplémentaires.

Soit participation à la prime COVID : $53\,000\text{ €} / 2 = 26\,500\text{ €} ?$

Impacts COVID



Pendant la période de confinement, Ti Valo a tourné au ralenti :

- En janvier/février, **3 600 t/mois en moyenne** sont entrés sur l'installation.
- De mars à fin mai, **c'est seulement 2 168 t/mois en moyenne d'entrée avec avril à 1 511 t dont la moitié correspondait à des apports de DIB de GUYOT.**

A noter que la fraction de tonnages KERVAL correspondait uniquement au refus de collecte sélective qui ne nécessite pas d'opérateurs de tri sur les lignes.

Concrètement, cela signifie que KERVAL a continué de payer les charges fixes mensuelles prévues au contrat d'exploitation (près de 82 000 €/mois sur le volet salarial), alors même que Guyot Environnement bénéficiait du dispositif de chômage partiel pour ses équipes.

En vertu de l'ordonnance du 25 mars 2020 sur la continuité des contrats public, Kerval est en droit de demander la rétrocession partielle ou totale des indemnisations obtenues.

Proposition d'envoi d'un courrier à l'attention de l'entreprise pour programmer un échange sur le sujet ?